

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

BOIS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 » 11 » 20 »

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à		Départs de		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À	
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC	
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 12 <sup>m</sup> matin.	3 h. 51 <sup>m</sup> soir.	42 h. 36 <sup>m</sup> matin.	11 h. 44 <sup>m</sup> soir.			
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 48 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> matin.			
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 10 <sup>m</sup> »	7 h. 49 <sup>m</sup> »	9 h. 17 <sup>m</sup> »	10 h. 15 <sup>m</sup> »	—	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	11 h. 30 <sup>m</sup> »	2 h. 19 <sup>m</sup> soir.			

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 20 Mars.

Au moment où le Sénat va discuter une proposition de M. Béranger sur les moyens de combattre la récidive, il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, pour se rendre compte de la question, d'exposer ici la situation de la récidive telle qu'elle résulte de la statistique judiciaire.

D'après le rapport annuel de l'administration de la justice qui vient d'être publié, il est constant que la récidive a fait, depuis plusieurs années, des progrès considérables.

La proportion de ceux qui comparaissent devant la justice, après avoir été déjà frappés par elle, était de 47 0/0, il y a dix ans ; elle a atteint 52 0/0 en 1882. Si l'on prend isolément chaque espèce de délit, on trouve 79 récidivistes sur 100 vagabonds, 69 sur 100 mendiants et 46 sur 100 voleurs. 12,286 des prévenus récidivistes ont été condamnés plusieurs fois dans le cours de l'année, savoir : 8,970 deux fois, 2,388 trois fois, 673 quatre fois, 185 cinq fois, 52 six fois, 20 sept fois et 3 huit fois.

Certes, ces chiffres ont une éloquence douloureuse et terrible et cependant il faut avoir le courage de regarder la situation en face et de l'examiner à fond, si l'on veut y porter remède. Détail important, le nombre des coupables n'a pas augmenté ; c'est aux récidivistes seuls qu'est imputable la croissance constante de la criminalité. Le fait a été confirmé par la statistique judiciaire.

La conséquence logique à tirer de cet état

de choses, c'est la nécessité de rechercher les moyens de diminuer le nombre des récidivistes. M. Béranger en propose plusieurs : nous souhaitons que le Sénat les examine sérieusement et surtout qu'il s'empresse de voter la loi de sécurité publique adoptée par la Chambre.

La question de la médiation de l'Angleterre entre la France et la Chine, a de nouveau été agitée ces jours derniers par la presse étrangère et surtout par la presse anglaise. Nous devons à la vérité de dire que cette nouvelle, qui ne reposait sur aucun fondement, a été aussitôt démentie.

Le Standard donne quelques renseignements sur l'attitude du gouvernement Chinois. Il en résulterait que l'impératrice-régente, à la nouvelle de l'échec de Bac-Ninh, a convoqué un conseil militaire, et que la plupart des personnages présents, « y compris le prince Kong, se seraient prononcés pour une entente amicale avec la France ».

Rien de plus vraisemblable que cette nouvelle. On comprend, du reste, que la Chine envisage la situation qui lui est faite par les événements — ou, pour dire plus exactement, qu'elle a créé elle-même par sa propre imprudence, — avec une inquiétude qui n'est que trop justifiée.

Quant à la France, elle ne se laisse pas griser par les nouveaux succès que nos armes ont remportés dans le Delta. Autant elle est prête à ne pas céder de ce qu'elle peut considérer comme des droits incontestables, autant elle serait sans doute dispo-

sée à accepter les ouvertures de la Chine. Nous attendons le gouvernement de Pékin de pied ferme.

En attendant, le général Millot fait poursuivre les fuyards. Les colonnes Négrier et Brière de l'Isle les ont atteints près de Phulang-Giang et les ont chassés de position en position.

On se préoccupe beaucoup, en ce moment, à la Chambre de la nomination de la commission du budget de 1885. Cette commission, la plus importante de toutes celles que la Chambre a à nommer annuellement, aura cette année une tâche particulièrement grave. Les plus difficiles problèmes financiers, seront posés devant elle. On sait, en effet, que par suite de la nécessité d'assurer l'application des lois de réforme qui entraînent des dépenses et de l'absence de crédits disponibles, la commission n'aura s'il ne sera pas possible de demander des ressources nouvelles à des créations de nouvelles taxes ou même à une modification de l'assiette de l'impôt. La question de l'impôt sur le revenu, posée depuis si longtemps devant l'opinion, sera certainement agitée de nouveau.

Il serait question, cette année, d'élire la commission au scrutin de liste, afin que les minorités de droite et d'extrême gauche puissent être représentées dans son sein. Jusqu'alors, la commission avait été nommée dans les bureaux à raison de trois membres par bureau.

Le *Republicain du Lot* s'irrite contre nous à l'occasion d'un article de la *Justice* que nous avons jugé utile de reproduire, pour bien montrer l'attitude menaçante des radicaux à l'endroit du pouvoir. Nous n'avons qu'un mot à répondre, sans nous occuper, bien entendu, des aménités charmantes qui émaille ce écrit. Chacun comprend la politique à sa manière ; quant à nous, nous préférons aux adulations à jet continu, montrer constamment aux gouvernants la roche Tarpéienne à côté du Capitole.

L'article de la *Justice*, comme la lettre de M. Gambon, prouve une chose : que l'anarchie fait sans trêve son travail souterrain, et qu'elle aura bientôt miné la société toute entière si on n'y prend garde. Heureux encore qu'elle veuille bien nous avertir de ses projets en des articles qu'on ne saurait trop répandre. La méchanceté n'est plus dangereuse. Le *Republicain* préfère lui, laisser dormir ses amis dans les délices de Capoue et s'écrier que tout est pour le mieux dans le meilleur des Républiques. C'est son affaire.

Cela ira bien ainsi, jusqu'au jour où la bombe, éclatant sous cette sécurité factice, réveillera les plus endormis. Le lecteur du *Republicain* qui nous morigène ne fait vraiment pas preuve d'une bien grande expérience, et il aura plein loisir d'exercer contre nous sa plume juvénile, car nous ne cesserons de mettre sous les yeux de nos gouvernants les critiques dont ils sont l'objet ; c'est ainsi seulement qu'ils savent la vérité que les flatteurs leur dissimulent.

Notre contradicteur avouera, tout au moins, que c'est là un genre assez nouveau de *généflexion* devant les puissants du jour.

Un républicain conservateur.

## FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(20)

# L'Hôtellerie Sanglante

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES ASSASSINS

Les lèvres de la Benjaminé tressaillirent. Mais cette seule protestation jaillit entre ses dents serrées :

— Sur mon salut ! je ne sais rien.

La fille du garde retomba sur sa chaise en murmurant :

— C'est vrai. Tu ne peux rien savoir. Pardonne-moi, je deviens insensée...

Ce n'était plus qu'une pauvre femme brisée. Ses yeux dardaient leur élan interrogateur dans le vide ou retombaient alanguis et se mouillaient de larmes. Florence demeurait absorbée dans une sombre méditation.

Soudain, une rumeur vague arriva, par bouffées, qui venait du hameau. Denise préta l'oreille. Quelqu'un courait sur la route, entre le château et le pavillon. La fille du garde se pencha hors de la fenêtre :

— C'est Gervaise, fit-elle avec surprise. Pourquoi donc se presse-t-elle si fort, et que se pas-

se-t-il aux Armoises ?

La rumeur lointaine s'enfla ; on distinguait des voix qui se croisaient joyeusement et des exclamations répétées. Gervaise, la petite servante de Denise, que celle-ci avait envoyée en commission au hameau, fit son entrée comme une bombe... Son fichu de travers, sa cornette dérangée de son chignon et battant des ailes sur son cou, ses cotillons couverts de poussière témoignaient d'une course rapide.

— Qu'est-ce donc ? questionna sa maîtresse. La villageoise, écarlate et essoufflée, se laissa choir sur un escabeau. Ensuite, après avoir repris haleine à pleins poumons :

— Ah ! notre demoiselle, en voilà une histoire !

— Une histoire ?

La servante s'essuya le front avec son tablier : — Et une fameuse encore, pardi ! Tout le monde est en révolution ! C'est vous qui allez être joliment estomaquée !

— Que signifie ?

— Après une si longue absence !... Moi, je ne l'aurais pas reconnu, par exemple, étant trop jeune pour l'avoir vu dans les temps... Mais les gens des Armoises l'ont remis tout de suite. On lui fait la conduite. Il vient. J'ai voulu être la première à annoncer la bonne nouvelle, et j'ai pris mes jambes à mon cou.

Denise Hattier appuya sa main sur son cœur qui battait, oh ! qui battait !

— Mon Dieu, murmura-t-elle, m'auriez-vous exaucée ? Je crains de me tromper !... Si c'était une fausse joie ?

Puis, allant à Gervaise et s'efforçant de domi-

ner son émotion, elle demanda d'une voix qui tâchait d'être calme :

— Voyons, quel est celui qui vient, de qui parles-tu, mon enfant ?

— Hé ! Jésus-Marie ! notre maîtresse, de qui est-ce que je parlerais si ce n'était de notre maître ?

— Notre maître ?

— Il est de retour. Le voici. Entendez-vous ? On crie : Vivat !

Le bruit se rapprochait ; des pas nombreux retentissaient dans le chemin avec des clameurs enthousiastes.

Denise joignit ses mains et leva les yeux vers le ciel avec un mouvement de reconnaissance passionnée. Ensuite, elle se tourna vers la Benjaminé :

— Florence, comprends-tu ? fit-elle. C'est lui ! c'est Gaston ! Oh ! comme je ris de mes frayeurs ! Gaston ! mon Gaston adoré !

Les mots tremblaient encore dans sa bouche ; mais c'était l'effet du bonheur, — un effet si foudroyant et si intense, qu'il l'empêcha de remarquer l'agitation de sa compagne. Celle-ci s'était adossée au mur pour ne pas tomber. Son sein, soulevé, bondissait ; on entendait sa respiration pénible et précipitée ; la sueur perlait, sous ses cheveux, et des phrases sans suite râlèrent hors de ses lèvres contractées par l'épouvante.

Denise n'apercevait rien de tout cela... Tout entière à sa joie comme elle l'avait été à sa douleur, elle marchait vers la porte en répétant :

— Gaston ! c'est Gaston ! Il ira me chercher mon Georges ! Le nom du Seigneur, soit béni ! Gaston mon maître ! mon mari !

De bruyants hurrahs éclatèrent de l'autre côté de la porte qui allait donner passage au voyageur si impatiemment attendu. Mais lorsque cette porte s'ouvrit, Denise recula, stupéfaite.

Au lieu du marquis des Armoises, ce fut le lieutenant Philippe Hattier, que les dernières lueurs du crépuscule éclairèrent debout sur le seuil.

FRÈRE ET SŒUR

Le lieutenant, car il portait l'uniforme et les insignes de son nouveau corps et de son nouveau grade, demeura un instant immobile dans la baie lumineuse qui encadrait sa mâle prestance et sa figure martiale. La joie l'étouffait. Elle le tenait à la gorge et l'empêchait de parler. Mais ses regards humides saluaient avec éloquence le logis paternel et dévorait la jeune fille de carresses ardentes et muettes.

Denise, elle aussi, s'était arrêtée dans son élan. Elle restait sans voix et sans mouvement. Ses yeux, agrandis par la surprise, interrogeaient avidement le visage du nouvel arrivant. Celui-ci, à la fin, ouvrit les bras, en s'écriant :

— Ah ! ça ! petite sœur, est-ce que tu ne me reconnais pas ? C'est moi, Philippe Hattier, ton frère ! Sacrodioux ! Viens donc m'embrasser.

On ne peut dire que Denise réfléchissait ; car tout en elle était désordre ; mais, dans le chaos de son intelligence, ce nom se fit jour brusquement : Philippe ! Philippe, le premier souvenir de son enfance heureuse, celui dont le vieux garde se plaignait en s'écriant par manière de plaisanterie :

LA CHAMBRE S'AMUSE

On lit dans le *National*, journal républicain :  
Sauf peut-être les députés, il est peu de gens qui se fassent illusion sur la médiocrité de la Chambre. On a rarement vu une Assemblée perdre plus de temps en discussions stériles, en bavardages vides, en parolottes flasques, en enquêtes inutiles.

Jeu, à l'issue de la séance, on a discuté une demi-heure afin de savoir si l'on siègerait vendredi ou samedi. Naturellement, la Chambre a choisi la date la plus éloignée.

Elle a même eu tellement peur d'être obligée, par cette température printanière, de siéger deux jours de suite, que l'on a trouvé dans l'urne jusqu'à dix-sept bulletins au nom du même député.

Ce miracle de la multiplication des bulletins a été publiquement constaté lundi, au début de la séance, par le président de la Chambre.

M. Brisson s'est vivement élevé contre l'usage qui consiste à voter deux ou trois fois pour le même collègue quand ce dernier est absent. Tous ses voisins se chargeaient de son bulletin dans l'urne, et il se voyait avoir voté plusieurs fois.

Dans le scrutin de jeu, le député se trouvait avoir, comme nous l'avons vu, voté dix-sept fois, un autre seize fois, un troisième quinze fois.

Ce dernier, M. Peytral, était présent à la séance au moment du vote, et il a cru devoir, protester à la tribune contre le pillage de sa boîte à bulletins par des collègues trop zélés.

Ces procédés d'écoblés sont indignes d'une assemblée de gens que leur âge, leurs situations et leur mandat auraient dû rendre sérieux. Si la Chambre montre trop qu'elle est lasse de siéger, le pays pourrait bien commencer, lui aussi, à trouver qu'il serait temps de lui donner congé.

Informations

UN DUEL

On parle d'un duel qui aurait un grand retentissement en France.

LA « PAUVRETÉ » DU PRINCE NAPOLEON

Ph. de Grandlieu fait dans le *Figaro* le compte des bienfaits que le prince Jérôme Napoléon a reçus de la France, et démontre qu'il n'a pas le droit de se targuer d'une prétendue pauvreté.

Après la chute de l'Empire, dit-il, une commission fut instituée aux Tuileries pour établir, par chapitre, et le compte de toutes les dépenses du régime; et le membre de cette commission chargé d'en dresser le rapport a publié son travail, il y a treize ans, sans qu'aucune réclamation en ait, depuis lors, contesté l'exactitude.

Ce travail établit qu'au commencement de 1852 l'empereur a distribué une somme de 5 millions 200,000 fr. à quelques parents favoris. — Le prince Napoléon fut-il au nombre des heureux partageants?

Ce travail établit que, de 1857 à 1870, la dotation du Palais-Royal et celle du château de Meudon a été de 4 millions 953,531 fr. —

Je suis jaloux de ce brigand-là; la petiotte l'aime mieux que tout au monde.

Philippe, le cher souvenir qu'elle revoyait penché sur son berceau, remplaçant par ses soins ceux de la mère défunte; le joyeux compagnon qui la portait sur son dos, quand elle savait à peine marcher, et qui, dans leurs jeux, se pliait à toutes ses volontés, à toutes ses fantaisies, à tous ses caprices; le doux ami dont les histoires et les chansons l'endormaient, le soir, dans l'alcôve, lorsque le père courait les bois pour son service.

Tous ces tableaux du passé se succédèrent dans l'esprit de Denise avec une rapidité vertigineuse. Ce fut l'affaire, non pas d'une minute, mais de quelques secondes. La sœur était déjà pendue au cou du frère.

Les grandes joies rendent faibles comme les grandes peines: le rude soldat des armées du Rhin, d'Égypte et d'Italie chancela sous les baisers de la jeune fille. La Gervaise pleurait à verse, attendrie par ce spectacle. Se glissant le long de la muraille, la Benjamine avait gagné la porte. Les paysans qui avaient escorté Philippe criaient à tue-tête dehors:

— Vive le lieutenant Hattier!

Sans lâcher Denise, qu'il avait enlevée comme une plume et qu'il tenait serrée contre sa poitrine, l'officier se tourna de leur côté:

— Mes camarades, déclara-t-il avec une rondeur toute militaire, vous n'ignorez point, je suppose, qu'il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte, comme disait le feu roi Dagobert à ses chiens en les menant noyer... Nous avons fait, la sœur et moi, pas mal d'économies de mamours

Est-ce que l'entretien des deux palais a absorbé ces cinq millions?

« Enfin, ce même travail établit que le compte Jérôme Bonaparte, sans parler des gratifications, *dettes payées* et autres libéralités, s'est élevé, « d'après les tableaux officiels de la Liste civile, » à 37,078,364 fr.

« Avez-vous réclamé quand ces chiffres ont été publiés, il y a treize ans? Avez-vous contesté depuis?

« Mais admettons vos réclamations tardives. Quand même vous n'auriez touché de la France que vingt-cinq millions, que les quinze à dix-huit millions que vous avouez, ne serait-ce pas encore un prix bien élevé pour les services que vous lui avez rendus.

« Ah! vous n'êtes pas plus reconnaissant envers votre pays qu'envers l'ancienne royauté que vous alliez remercier jadis aux Tuileries, qu'envers le cousin même dont vous cherchez à nier aujourd'hui les bienfaits! »

L'ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE

Malgré les menaces des anarchistes la tranquillité a été parfaite le 18 mars.

Personne sur l'esplanade des Invalides. Quelques couronnes déposées au Père-Lachaise sur les tombes de Blanqui, de Louis Blanc et de Ledru-Rollin, ainsi que sur celles des fédérés.

Ce matin à ce lieu, à Saint-Gervais, une messe pour l'anniversaire de la mort des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Il n'y a eu absolument aucun incident. Les mesures de précaution prises par la police ont été inutiles.

LES RÉVOLUTIONNAIRES EN ESPAGNE

Madrid, 18 mars.

Hier on a arrêté le général Ferrer, connu par ses attaches républicaines.

On parle aussi d'autres arrestations de civils et de militaires.

Les autorités recherchent activement le général Hidalgo qu'on considère comme l'un des principaux fauteurs du mouvement révolutionnaire.

La police a trouvé chez La Hoz, secrétaire du comité républicain progressiste, un grand nombre de lettres et documents divers contenant d'importantes indications sur les menées du parti révolutionnaire.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 17 mars.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'enseignement primaire.

M. Desmons sur l'article 42 (composition du conseil départemental), demande l'admission des inspecteurs primaires, non seulement avec voix consultative, mais avec voix délibérative.

M. Steeg. — La commission accepte l'amendement à condition que les inspecteurs soient nommés par le ministre.

L'amendement est adopté.  
M. Maze demande l'adjonction au conseil, pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant les membres de l'enseignement privé, de deux membres élus par les chefs d'établissement du département.

Mgr Freppel. — Je demande que les deux mem-

et de racontaines depuis un régiment d'années que je suis absent du pays: c'est l'instinct ou je n'aurais pas cassé la tirelire. Maintenant que me voici fixé dans le canton, on aura le temps de se retrouver, de trinquer ensemble et de refaire connaissance... La retraite sonne; c'est l'heure de réintégrer la chambrée, — et que personne de vous ne manque à l'appel de sa ménagère!...

Il se faisait tard. La lampe allumée sur la table éclairait les reliefs d'un copieux souper. Car, chez le lieutenant Philippe, l'appétit n'abdiquait jamais ses droits imprescriptibles et sacrés. On avait envoyé la Gervaise se coucher. Le frère et la sœur étaient seuls. Ils causaient. Dieu sait ce qu'ils avaient à échanger d'explications et de confidences! On avait cassé la « tirelire » aux souvenirs, et toute la monnaie du passé, — piécettes d'argent et pièces de cuivre — avaient ruisselé à gros bouillons sur la nappe.

Ensuite, touchant — incidemment — deux mots de ce qu'il venait faire dans les Vosges.

— J'aurais pu, ma chère petite sœur, continuer le lieutenant, te causer, huit jours plus tôt, la surprise que tu as éprouvée ce soir, et ce n'est pas l'envie qui m'en a manqué, va. Mais figure-toi, — le surlendemain de mon arrivée à Epinal, et comme j'étais en train de rendre les visites réglementaires aux autorités de l'endroit, — une satanée aventure, comme il faut venir dans ce pauvre diable de pays, infecté d'une vermine occulte, pour en rencontrer de pareille... Bref, j'ai été retenu le reste de la semaine au-chef-lieu.

bres de l'enseignement libre soient élus par tous les instituteurs libres du département.

M. le ministre. — Je ne connais pas les membres de l'enseignement libre, je n'ai pas qualité pour faire un choix. En outre, les agents du ministère qui poursuivent l'application des peines disciplinaires ne peuvent être en même temps les juges. (Très bien! à droite.)

L'amendement est repoussé par 264 voix contre 209.

Mgr Freppel. — Je demande la suppression de l'article 48 suivant lequel le conseil départemental pourrait déléguer à un tiers de ses membres le droit d'entrer dans tous les établissements d'instruction primaire publics ou privés.

Pourquoi le tiers plutôt que le quart ou la moitié? Pourquoi donner au conseil départemental un droit qui n'appartient ni au conseil académique ni au conseil supérieur?

Est-il admissible que l'instituteur primaire ait un droit d'inspection sur les écoles de ses confrères? (Très bien! à droite.)

M. le rapporteur. — L'inspection par les membres laïques du conseil départemental est beaucoup moins odieuse que l'inspection du curé. (Protestations à droite.)

L'article 48 est adopté par 411 voix contre 89.

M. Bourgeois, sur l'article 49, présente un amendement tendant à ce que le conseiller général et le conseiller d'arrondissement fassent de droit partie du conseil cantonal de leur canton et que la présidence appartienne au conseiller général.

M. le rapporteur de la commission accepte la première partie de l'amendement.

M. Bourgeois. — Je maintiens aussi la seconde partie. Je n'ai pas cessé de croire que l'enfant appartient à la famille avant tout. Le conseiller général, élu du suffrage universel et représentant les familles doit avoir la présidence du conseil cantonal. (Vifs applaudissements à droite.)

Après un court débat entre MM. Bourgeois, Steeg, Remoiville et Bousquet, les articles 49 à 51 sont renvoyés à la commission.

Les articles 52 et 53 sont adoptés.

Mgr Freppel, sur l'article 54 (inélégibilité et incompatibilité), dit: Ce sont les ministres des cultes qu'on a voulu exclure des comités cantonaux. La commission scolaire veut faire au clergé une guerre sans trêve ni merci. Qu'elle la fasse. On en verra l'issue.

M. le rapporteur. — Le ministre du culte reçoit un traitement auquel participe la commune.

L'article 54 est adopté par 417 voix contre 99.

M. de Mun demande la suppression du dernier paragraphe de l'article 55, suivant lequel la commission scolaire ne pourrait s'imposer dans l'appréciation des matières et de la méthode d'enseignement.

Le premier paragraphe de l'article 55 est adopté. La suite à demain.

Séance du 18 mars 1884.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'enseignement primaire.

M. Steeg présente une nouvelle rédaction de l'article 49, relatif au comité cantonal.

« L'inspecteur primaire ne fera pas partie du comité, mais il aura droit d'assister aux séances. Le conseiller général et le conseiller d'arrondissement sont membres de droit du comité qui élira son bureau. »

M. de Mun. — Je demande la suppression des quatre membres nommés par le préfet.

Les attributions du comité sont exclusivement

A preuve que, durant ce temps, nous avons ruiné, — le citoyen directeur juré d'accusation et moi, — une certaine manigance à pincer les coquins, dans laquelle nous aurons besoin de ton office.

Et comme le regard de Denise témoignait de son étonnement:

— Pour l'instant, silence dans les rangs! avait poursuivi le lieutenant, en mettant le doigt sur ses lèvres. La consigne est: Prudence, patience et discrétion... Mais, quand on m'en aura relevé, je t'expliquerai, chérie, ce qu'on attend de toi. Il s'agit d'une bonne action. M'est avis que tu ne te plaindras pas qu'on t'ait choisie pour l'accomplir.

Il avait été pareillement question de la Benjamine et de sa famille.

— Ah! oui, les gens du Coq-en-Pâte! avait maugréé Philippe. Ils ne me reviennent que tout juste.

Autant que je me rappelle, et s'ils n'ont point changé, l'aubergiste et sa femme étaient deux lardes-verts qui auraient tondus un œuf...

— Jean-Baptiste Arnould est mort, mon frère.

— Paix à ses cendres. Quant à l'ainé de ses gargons, j'ai idée qu'il crèvera dans la peau d'un surnois de première qualité, si on ne l'écorche pas tout vivant. Du moins, il me faisait cet effet-là lorsque nous fréquentions l'école.

— Comme leur père, les enfants du défunt nous ont grandement obligés.

— Je le sais, tu me l'as dit, je te crois. Ils ont droit à mes sympathies, à mon estime, à ma reconnaissance, et je ne leur marchanderai pas.

colaires, rien n'explique la présence des représentants du préfet.

Ou bien le préfet nommera des personnes capables de connaître les besoins pédagogiques locaux, et alors ils feront double emploi avec les autres membres; ou bien il en nommera d'autres qui seraient complètement inutiles, à moins qu'ils n'aient mission de représenter un comité de force gouvernementale. (Très bien! à droite.)

M. Steeg. — Il ne faut pas de comités qui puissent devenir des foyers de réaction. (Exclamations à droite.)

L'autorité préfectorale ne doit pas être considérée comme ennemie. (Bruit.)

M. de Mun. — Dans quelle catégorie le préfet choisira-t-il les délégués?

M. le ministre de l'instruction publique. — Il prendra pour délégués des hommes dévoués au gouvernement. (Nouveau bruit.)

Le paragraphe relatif aux quatre membres nommés par le préfet est adopté.

M. Villers. — Je demande qu'on appelle le curé doyen au comité cantonal, afin que les intérêts religieux puissent être représentés. La religion doit avoir sa part de surveillance dans l'instruction.

Les conseils scolaires recevront un lustre nouveau de la présence du ministre du culte. Les familles y trouveront des motifs de confiance. (Très bien! à droite.)

L'intolérance à craindre n'est pas de la part des ministres de la religion. (Très bien! à droite.)

INCIDENT.

M. Villers continuant:

On poursuit avec obstination la séparation de l'Eglise avec l'Etat. C'est ce que diraient les auteurs de la loi, s'ils avaient la franchise de leur opinion. (Applaudissements à droite; interruptions à gauche.)

M. le Président. — Aucun membre n'a le privilège de la franchise. Je rappelle l'orateur à l'ordre, avec inscription au procès-verbal.

Plusieurs membres de la droite: C'est une atteinte à la liberté de la tribune.

M. le Président. — La liberté de la tribune est entière.

L'amendement Villiers est repoussé.

L'amendement de Mun, tendant à l'adjonction au comité cantonal d'un membre de l'enseignement libre, nommé par ses collègues est repoussé.

M. Lorois. — Je demande que le nombre des conseillers municipaux délégués ne soit pas limité à quatre, mais qu'il soit égal au nombre des communes.

M. Steeg combat l'amendement qui est repoussé par 408 voix contre 294.

M. Remoiville présente un amendement élevant le nombre des délégués de quatre à six.

L'amendement, accepté par la commission est adopté.

M. Bourgeois présente un amendement portant que la présidence du comité cantonal appartiendra à un conseiller général.

L'amendement est repoussé par 415 voix contre 405.

M. de Mackau. — Jusqu'à ce qu'il soit statué sur leurs traitements, les instituteurs continueront-ils à remplir leurs fonctions en même temps que les emplois interdits par l'article 25 de la présente loi? Ces emplois, au nombre desquels est celui d'organiste, ont été interdits parce qu'on espérait les remplacer par une augmentation de traitement.

Pour ce qui est de ta Florence, puisqu'elle t'aime autant que tu l'assures, ma foi, je me sens disposé à lui rendre la réciproque.

Denise, dont le beau front rêvait, balbutia machinalement:

Elle est bonne et charmante...

Son interlocuteur haussa les épaules:

— Bonne! Comme c'est difficile! Tu l'as élevée: elle te ressemble!...

Puis envoyant un baiser à sa sœur:

— Par exemple, charmante, il faudrait qu'elle le fût bigrement pour l'être autant que ma Denise!...

L'arrivée inattendue du lieutenant avait opéré dans le cœur de Denise la diversion de l'imprévu...

Elle en avait balayé — d'un revers — les préoccupations poignantes...

Elle s'empressait auprès de son frère bien-aimé: en le servant, en l'entourant de soins, de prévenances et de caresses, en l'instruisant de ce qu'il avait intérêt à apprendre, et, en se passionnant, plus tard à ses récits, Denise avait fini par perdre le sentiment des alarmes particulières qui la mordaient au cœur. Le bruit de ses paroles et de celles de Philippe, le mouvement qu'elle était forcée de se donner, l'inattendu de la situation avaient endormi ses tourments, — et elle s'était abstraite des appréhensions dont elle entretenait la Benjamine deux ou trois heures auparavant.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

La situation financière ne l'a pas permis. Cela nous a causé plus de tristesse que d'étonnement; toutefois nous avons signalé le danger des expéditions lointaines et de grands programmes de travaux publics, ainsi que des dépenses exagérées pour la construction des écoles. On nous a répondu que c'étaient des manœuvres d'opposition.

Aujourd'hui les instituteurs touchent trois ou quatre cents francs de moins qu'auparavant. (Très bien à droite).

L'adoption de l'amendement contribuerait à leur assurer le pain quotidien. Ce serait un acte juste et sage. (Vifs applaudissements à droite).

L'amendement est repoussé par 375 voix contre 124. Les articles 60 et 61 sont adoptés.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

### Conseil Municipal.

Séance du 14 mars 1884.

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 14 mars, à 8 heures du soir et a décidé :

1° La déclaration d'utilité publique du collège de filles;

2° D'élargissement de la rue des Hortes;

3° D'accorder au nouvel orphéon de la ville, sur la demande de son président, M. Mazières, la bannière de l'ancien orphéon;

4° D'accorder au directeur du théâtre, sur sa demande, une subvention de 1.000 fr. pour venir en aide à sa troupe;

5° D'accorder à la compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors une somme de 1.930 fr. pour achats divers de matériel d'incendie.

Le Conseil municipal a abordé ensuite la question de l'école normale de filles. Une discussion s'est élevée à ce sujet, de laquelle il ressort que les 20.000 francs accordés par la ville au profit de cette école ne seront donnés que si cet établissement est édifié à Cabessut, à l'endroit dit de la Croix, primitivement choisi et indiqué sur un plan qui avait été soumis au Conseil lorsqu'il a été appelé à voter la subvention.

Si le conseil général abandonne ce premier projet pour adopter un autre emplacement tel que l'immeuble Vinel, le Conseil municipal de la ville de Cahors considère comme nulle sa première délibération et fait d'ores et déjà toutes ses réserves.

Le Conseil municipal, avant de se séparer, a résolu qu'un second jour de fête serait ajouté au quatorze avril, conformément au vœu de la population.

En conséquence, la journée du 15 comprendra un festival de musiques, un feu d'artifice, le soir à neuf heures, suivi d'une retraite aux flambeaux.

Le banquet qui devait avoir lieu à la Halle, aura très probablement lieu sur les allées Fénélon disposées pour cette circonstance.

### Le Commerce de Cahors et les fêtes du 14 Avril.

Un certain nombre de commerçants et d'industriels de Cahors se sont réunis dernièrement afin d'aviser aux moyens de donner aux fêtes du 14 avril tout l'éclat possible.

Une commission a été nommée et, dès lundi 17, elle est entrée en exercice par une visite au maire de Cahors. M. Sirech a remercié chaleureusement MM. les commerçants de la ville de leur initiative, il a ajouté :

« Les ressources de la ville, Messieurs, ne permettent pas de faire au-delà de ce qui a été prévu jusqu'ici, mais veuillez vous diviser en sous-commissions, recueillir des souscriptions, faites le plus d'argent possible et demeurez convaincus que, lorsque vous vous serez procuré ce nerf de la fête, vous me trouverez toujours prêt à vous seconder dans la mesure la plus large possible. »

Après la réception si courtoise de M. le maire, ces Messieurs se sont retirés dans la salle qui a été mise à leur disposition à l'Hôtel de Ville et ils se sont immédiatement préoccupés des adjonctions à faire au programme des fêtes.

Ils ont décidé en principe :

1° L'ascension d'un ballon;

2° Un carrousel militaire;

3° Un festival de musiques.

Puis comme en ces occasions le nerf de la guerre n'est pas à dédaigner, les membres de la commission se sont inscrits pour 700 fr. sur la liste de souscription qui va circuler en ville et qui certainement produira une somme considérable.

Il convient de féliciter hautement MM. les commerçants, de leur louable initiative. Si dans une de ses dernières séances le Conseil

municipal et la commission du monument se montraient quelque peu sobres de réjouissances, c'est que malheureusement les fonds en caisse ne permettaient pas de faire davantage, et que personne ne voulait prendre sur soi de grever le budget communal; mais du moment que le commerce local se met de la partie et délègue sa bourse en l'honneur du grand citoyen, on ne saurait trop largement faire les choses.

Tout le monde certainement applaudira à cette généreuse résolution.

### Chemin de fer de Cahors à Montauban

Voici quelques renseignements sur la ligne de Cahors à Montauban, dont l'ouverture doit avoir lieu le 10 avril :

La ligne a 63 kilomètres de longueur. Elle traverse un pays pittoresque et accidenté, qui a exigé la construction d'un grand nombre d'ouvrages d'art. Elle franchit le Lot à Cahors, entre le pont de pierre et le pont Valentré, sur un pont biais, formé de 5 arches en fonte, de 36<sup>m</sup>20 d'ouverture.

La ligne traverse ensuite le vallon de la Rosière, au lieu dit Fontanet, par un viaduc de 24 arches et de plus de 238 mètres de longueur. Elle passe la vallée de Sept-Ponts sur un viaduc de 13 arches, quitte la vallée du Quercy pour entrer dans celle du Triboulon par un souterrain de 867 mètres, et arrive par une longue tranchée au faite séparatif des bassins du Lot et du Tarn. Le tracé redescend ensuite vers Montauban par un tunnel de 580 mètres à Viandès, un viaduc de 15 arches au ruisseau de Malmink, un pont de trois arches sur l'Aveyron et un grand pont à 8 arches, de 25 mètres, sur le Tarn.

La dépense s'est élevée à 23 millions 709,000 fr., soit environ 378,000 fr. par kilomètre.

Des stations sont établies à Sept-Ponts, Cienrac, Lalbenque, Pilon, Borredon, Caussade, Réalville, Albiac, Fonneuve. Les bâtiments ne sont pas encore tout à fait terminés. Leur achèvement est poussé avec la plus grande activité pour permettre d'ouvrir la ligne à l'exploitation le 10 avril prochain.

Il y aura trois trains montants et trois descendants, dont nous publierons l'horaire aussitôt qu'il nous sera communiqué par M. le chef de gare.

### Le concert de l'Orphéon

Charmant concert que celui donné dimanche par l'Orphéon de Cahors. Honneur à l'intelligent directeur, M. Poudou, et au président si zélé et si compétent, M. Mazières.

L'Orphéon a bien mérité la bannière victorieuse de ses aînés que l'on vient de lui confier. Il saura, nous n'en doutons pas, s'en montrer digne.

Trois chœurs, de genres divers, ont été magistralement enlevés par nos chanteurs. C'est toujours cette sûreté d'attaque, cette sonorité pénétrante des basses, et cet ensemble et ce souci des nuances que nous trouvons encore plus parfait que de coutume. Lorsque la partie des témoins sera renforcée de voix mieux assises, l'Orphéon de Cahors n'aura pas de rival.

Les solistes ont montré un réel talent, et nous citons avec plaisir MM. Cubaynes, Rollès, dont les voix superbes, secondées qu'elles fussent par un peu plus de science musicale, feraient des artistes lyriques remarquables.

M. Montagne trône en maître dans le genre comique. La Pochade patoise acquiert, sous son interprétation, des proportions épiques. Il n'est pas possible de rendre le succès de fou rire, obtenu par ce tourtement endiablé, dans *Lo Bodernenco* et *Lou Gor et lou Roynal*. C'est parfait de vérité.

M. Rouquet, le félibre cadurcien, a dit, avec infiniment d'esprit et de finesse, une poésie de sa composition : *Uno bestiso*. Le public a fait une véritable ovation à « l'émule de Jasmin », sacré naguère « grand félibre », par le fils même du grand poète agenais.

En résumé, soirée charmante, comme il en faudrait souvent pour rompre un peu la monotonie de l'existence en province.

### Concert de la Lyre Cadurcienne

On dit merveilles du prochain concert de la Lyre. Plusieurs artistes lyriques étrangers ont promis de venir prêter, dimanche prochain, leur concours à cette fête musicale.

Nous ferons connaître le programme aussitôt qu'il sera arrêté.

M. Fabre, notaire à Concorès, est nommé suppléant à la justice de paix de St-Germain.

M. Dougnac, principal du collège de Figeac, est en outre chargé des fonctions de professeur de philosophie audit collège.

Quatre sous-officiers, élèves officiers sortant de l'Ecole militaire d'infanterie de St-Maixent, sont nommés sous-lieutenants au 7<sup>e</sup> de ligne. Ce sont MM. Delmas, Bouton, Sicard et Nicolas, en remplacement de MM. Donné, Thébaud, Dutertre et Minet, nommés sous-lieutenants.

### BREVET DE CAPACITÉ

Sur 75 candidats, 22 ont été définitivement reçus :

MM. Auricoste. — Barras. — Bédné. — Bladou. — Chalvignac. — Chavagné. — Combes. — Contival. — Durand. — Espinasse. — Huc. — Lacoste. — Lafage. — Lafargue. — Moulène. — Pachins. — Pillat. — Rouzéry. — Ségala. — Souillié Joseph. — Souillié Edouard. — Succau.

### REMEDÉ CONTRE LE PHYLLOXÉRA.

On parle beaucoup dans le monde de la science d'une découverte destinée à faire sensation parmi les viticulteurs.

Il s'agit d'un engrais combattant efficacement le phylloxéra.

L'inventeur qui sollicite en ce moment un brevet est un hôtelier de Veynes, (Hautes-Alpes), M. Métaillier.

D'après les constatations répétées, faites par plusieurs professeurs d'agriculture, les résultats de l'expérimentation dépassent tout ce qui a été obtenu jusqu'à ce jour.

On a été étonné de la vigneur extraordinaire des ceps reconstitués et des sarments qui atteignent quatre et cinq mètres de longueur, résultat d'autant plus brillant, qu'il y a trois ans, les mêmes vignes n'étaient plus d'aucun rapport.

La récolte, cette année, a été de 18 hectolitres.

L'application de ces engrais est des plus simples et, détail très important, son prix de revient ne dépasse pas un centime par pied de vigne et par an.

### LES GRANDES MANŒUVRES.

Le 17<sup>e</sup> corps exécutera cette année des manœuvres de corps d'armée.

Pour l'instant, on ignore absolument sur quel terrain se développeront ces manœuvres.

Quoi qu'il en soit, elles promettent d'être très intéressantes, d'abord en raison de la force des effectifs concentrés et mis en mouvement, ensuite en raison de la haute personnalité du général Lewal qui les dirigera en personne.

Beaucoup d'officiers étrangers viendront suivre les opérations du 17<sup>e</sup> corps. Des officiers allemands et belges se sont, dit-on, déjà fait inscrire pour Toulouse.

### On nous écrit du Vigan (près Gourdon) :

Dimanche soir, vers 8 heures et demie, un incendie s'est déclaré au Vigan, dans la maison du sieur Cayla, boulanger.

Les flammes, excitées par un vent du midi des plus violents, menaçaient d'envahir les bâtiments voisins, lorsqu'il est arrivé de Gourdon une pompe et 4 pompiers. La chaîne a été organisée aussitôt, sous la direction de M. Laval, commissaire de police, et de la gendarmerie, accourue sur les lieux à la nouvelle du sinistre.

Grâce à la promptitude et à l'intelligence des secours, on a pu circonscire le feu à la maison Cayla, qui a été complètement détruite, ainsi que ce qu'elle renfermait.

Les pertes, qu'on évalue à 8 ou 9,000 fr., sont couvertes par une assurance.

Nous sommes heureux de rendre ici publiquement hommage à l'intrépide dévouement des quatre pompiers, qui sont, nous dit-on, MM. Foissac, Bonnamy, Marianni et Rougié.

Nous pouvons ajouter que chacun, dans cette circonstance, a bien fait son devoir.

### COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE DES HOMMES

Fondée en 1819

Rue de Richelieu, 87, à Paris

GARANTIE 265 MILLIONS

ENTIÈREMENT RÉALISÉS

Agent Principal à Cahors

Ernest CANGARDEL, n° 1, rue des Elus.

## Dernières Nouvelles

### LA DÉROUTE COMPLÈTE DES CHINOIS

Une dépêche du général Millot annonce que la déroute des Chinois est complète.

Le général Négrier a reçu l'ordre de revenir à Phu-Lang.

Le général Millot est rentré à Hanoi.

### LES CONDITIONS DE LA PAIX

Le bruit court que le gouvernement français a pris la résolution de demander une forte indemnité à la Chine et de saisir et occuper jusqu'à paiement, certains points importants du territoire chinois.

### BOURSE. — Cours du 20 mars.

3 0/0.....	75 50
3 0/0 amortissable (ancien).....	77 40
3 0/0 id. 1884.....	76 55
4 1/2 0/0 ancien.....	104 75
4 1/2 0/0 1883.....	106 50

### Dernier cours du 19 mars.

Actions Orléans.....	1,330 00
Actions Lyon.....	1,242 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	358 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	297 50
Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883).....	303 00

Étude de M<sup>e</sup> BALITRAND, huissier à Cahors.

## VENTE PUBLIQUE

Il sera procédé dimanche prochain, vingt-trois mars courant, à 10 heures du matin, à la vente publique de deux chevaux et leur harnais;

Cette vente sera faite à la requête de M. Louis Bonnet, arbitre de commerce agissant comme syndic de la faillite de Pierre-Augustin Bertrand fils, marchand de tissus à Cahors, au comptant sous peine de folle-enchère, par le ministère de nous soussigné.

Cahors, le 20 mars 1884.

BALITRAND.

### COMMUNE DE DOUELLE

## ADJUDICATION

### DES DROITS DE PÉAGE DU PONT SUSPENDU

En conséquence il sera procédé, le dimanche 23 mars, à une heure après midi, en présence du notaire désigné à cet effet et du conseil d'administration du pont suspendu, à l'adjudication, pour une durée de 5 ans, à partir du 21 avril 1884, jusqu'au 20 avril 1889 inclusivement, des droits de péage du pont.

Les enchères se feront de 20 francs en 20 francs.

Nous trouvons dans la *Tribune Médicale* un cas remarquable de l'efficacité de l'alimentation artificielle : M. Fernandez, riche négociant de la Havane, était venu en France pour se faire soigner d'une maladie aiguë de l'estomac qui, depuis dix ans, lui causait les plus vives souffrances et rendait difficile la digestion des aliments les plus légers. Après l'essai infructueux de beaucoup de médicaments, il fit usage, sur le conseil du docteur Picot, de Bordeaux, du *Vin de Peptone de Chapoteaut* (viande de bœuf digérée par la pepsine), l'amélioration fut rapide, l'estomac reprit peu à peu la régularité de ses fonctions, et deux mois après, le malade ne souffrait plus et digérait sans difficulté toutes espèces d'aliments.

### PAPIER WLINSI, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

### LE VIN de G. SEGUIN, fortifiant et

fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

### VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

MAISON A. COURBEBASSISSE

# VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants. Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

**VENTE AU COMPTANT**

**ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS**

**OUVERTURE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 1884**

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

## VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

À partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

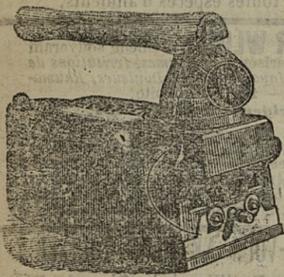
EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



**NOUVEAU FER**  
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :  
**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**  
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

## L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

## Loterie

AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT

Composée de 12 Machines à Coudre

PRIX DU BILLET 1 FRANC.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

ENTREPRISE DE FAÇADES EN TOUS GENRES

**P. THONY & J. TSCHOFEN**  
Tyroliens

Hôtel du LION D'OR, à Cahors.

Crépiages tyroliens, badigeons, joints anglais, crépiage à la fresque.

TRAVAUX EN CIMENT

Dallages, Corniches et Moulures  
Bassins en tous genres.

C<sup>ie</sup> des CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 20,000 Obligations de 500 Francs

RAPPORTANT 20 FRANCS

Payables semestriellement les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet

Remboursables à 500 francs en 92 ans.

GARANTIE DE L'ÉTAT

Conformément aux lois des 22 août 1831 et 5 août 1832

PRIX D'ÉMISSION

Fr. 30 » en souscrivant..... 30 »

102.50 à la répartition (du 1<sup>er</sup> au 5 avril).... 102.50

100 » du 1<sup>er</sup> au 15 mai... 100 »

100 » du 1<sup>er</sup> au 15 juin... 100 »

100 » du 1<sup>er</sup> au 15 juillet (moins le coupon échéant le 1<sup>er</sup> juillet 9.25)..... 90.75

Fr. 432.50 TOTAL... 432.25

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 430 francs, coupon à l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 1884 attaché.

Ce qui fait ressortir un prix réel de 420 fr. 75 cent., jouissance 1<sup>er</sup> juillet.

Revenu 4,63 0/0, sans compter la prime de remboursement.

Faculté d'escompter à 4 % les versements.

Titres nominatifs sans frais aux souscriptions libérées à la répartition.

Ces Obligations seront admises à la Cote officielle

La Souscription sera ouverte le

**25 Mars 1884**

À la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France,

À Paris, 54, rue de Provence, et dans ses bureaux de quartier,

Et dans ses Agences et chez tous ses correspondants en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE.

## UNE BONNE MAISON

DE VINS DE CHAMPAGNE

demande un représentant à la Commission. S'adresser à M. LEY, 12, rue des Moissons, Reims.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

## NÉURALGIES-MIGRAINES

Soulagement immédiat et guérison assurée par les

**PILULES au GELSEMIUM**

du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Étui : 3 francs.

Exiger sur chaque étui la Signature

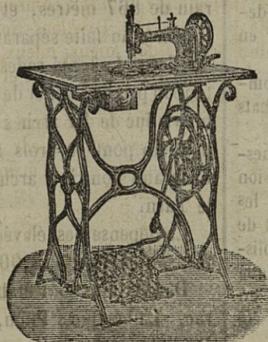
DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris

GROS : 22, Place de la Madeleine, PARIS

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

## MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

**C. DESPRATS, Successeur**  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

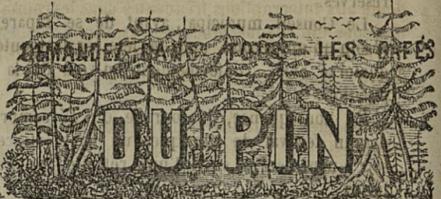


PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MEMBRE DU JURY  
BORDEAUX EXP<sup>te</sup> INT<sup>l</sup> 1882 HORS CONCOURS

**LE CAFÉ DES GOURMETS**  
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues. Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: **REBUCKIN**. ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE.

## VICHY

Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Baux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.  
SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.  
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE.  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**

À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOÏTE**

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

En vente au bureau du Journal. En vente chez tous les Libraires.

**CAHORS**

**DU LOT**

**CAHORS**

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.